



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 26

Date convocation : 02/04/2024  
Affichage : 02/04/2024

Séance du 11 avril 2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Guylène BLAES, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian GAILLARD, Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Henri PROUHEZE à Liliane PERISSAGUET, Thierry CHAZE à Guylène BLAES, Pierre MALET à Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**Objet : FONCTIONNEMENT MEDIATHEQUE - DEMANDES DE SUBVENTIONS  
AUPRES DE LA DRAC OCCITANIE AU TITRE DE LA DOTATION DE  
DECENTRALISATION 2024 ET AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOZERE :**

Dans le cadre de la mise en service de la nouvelle Médiathèque intervenue le 6 février 2024, Monsieur le Président indique qu'il avait été convenu, par délibération du 21 avril 2022, de porter le temps d'ouverture hebdomadaire de 18 heures à 28 heures.

Ce changement ayant pour conséquence d'augmenter le coût de fonctionnement, la Communauté de Communes peut bénéficier d'un accompagnement financier de la DRAC Occitanie, au titre de la DGD. Cet accompagnement est prévu pour les 5 premières années avec une dégressivité de 80 % à 40 %.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à solliciter cet accompagnement pour une première année (Période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025) auprès de la DRAC Occitanie et du Département de la Lozère.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DECIDE** de solliciter des subventions auprès de la DRAC Occitanie et du Département de la Lozère pour compenser une partie des charges de fonctionnement supplémentaires liées à l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque.


**ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

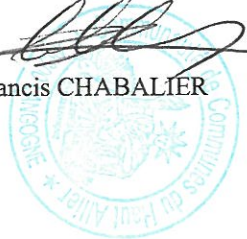
- Coût supplémentaire lié à l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 : **34 276, 80 € HT**
- Plan de financement prévisionnel :
  - Subvention sollicitée auprès de la DRAC Occitanie (DGD pour les bibliothèques / 75 %) **25 683, 14 €**
  - Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère (5%) **1 738, 30 €**
  - Autofinancement CCHA (20 %) **6 855, 36 €**

**DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président pour déposer les dossiers de demande de subventions auprès de la DRAC Occitanie et du Département de la Lozère.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

  
Francis CHABALIÈRE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).